

Sud

RATP

**Solidaires, Unitaires
Démocratiques**

Déroulement de carrière GPSR 2008/2012

Le Protocole qui fait PSHITT !!!

Février 2008

Après 2 ans de négociation sur le déroulement de carrière du GPSR, la Direction de SEC nous propose un semblant de protocole, soumis à signature pour la période 2008/2012.

Comme vous le savez, la Direction a dû retirer son projet d'ARP (Agent Remplacement Pilote) qui permettait à la direction de contourner le jugement de notre Délégué Syndical « le jugement PALCUT ». Aujourd'hui après 14 ans d'attente pour les agents du GPSR, voici ce que la Direction nous impose :

1°) l'accès au métier d'agent de sécurité (métier de base)

Ancien Protocole 1994 et Instruction de Direction 2001 : *Le déroulement de carrière des agents de sécurité s'effectue sur les niveaux E7 à E10 aux choix en fourchette de 3 à 7 ans selon les pourcentages (10 ; 20 ; 40 ; 20 ; 10 %) Moyenne : 5ans*

Nouveau Protocole d'accord déroulement de carrière 2008/2012 :

- **Passage E7/E8** en fourchettes de 3 à 6 ans (25 ; 30 ; 30 ; 15%). *Moyenne : 4,35 ans*
- **Passage E8 à E10** en fourchettes de 3 à 6 ans (20 ; 30 ; 30 ; 20%). *Moyenne : 4,5 ans*
- **Ouverture d'un niveau 11** base avec passage E10/E11, 50% maximum des agents ayant au minimum 4 ans d'ancienneté E10 ou *29 ans d'ancienneté de qualification rectifiée*

2°) Pilote métier de développement

Ancien Protocole 1994 et Instruction de Direction 2001 : *Passage E9/E10 en fourchette de 3 à 6 ans (20 ; 30 ; 30 ; 20%). Moyenne : 4,5 ans. Passage E10 à E11 fourchette 2 à 5 ans (10 ; 10 ; 50 ; 30%). Moyenne : 4 ans*

Nouveau Protocole d'accord déroulement de carrière 2008/2012 :

- **Passage E9 à E12** en fourchettes de 2 à 5 ans (20 ; 30 ; 30 ; 20%). Moyenne : 3,5 ans
- **Dès 2008, 50% maximum des agents** ayant au minimum deux ans d'ancienneté **de niveau E12** peuvent se voir attribuer **10 points supplémentaires**
- **Revalorisation de la prime Pilote** : La direction augmente la prime pilote qui était de 7,10 point (environ 11€) à 7,80 point (environ **26€**) **par mois**
- **Art 5 - Mesures exceptionnelles** : 50 nominations supplémentaires hors quota seront accordées en 2008. Parmi ces nominations se trouvent en particulier celles des pilotes nommés en 2006 et 2007

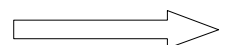
Analyse SUD RATP :

La Direction nous propose de changer notre déroulement de carrière et seulement ça ! **Il n'y aura pas de nouveau protocole GPSR mais un additif dans l'Instruction de Direction !**

Comme le précise « la Note aux agents » n°UO/D/07/547 les moyennes des fourchettes ont été réduites de 6 mois. **Ce qui nous fait... 14 ans d'attente divisé par 6 mois de gains = Pas grand Chose !!!**

La Direction choisit de favoriser les jeunes entrants avec des gains aux débuts de fourchette (25% au lieu de 10%) aux détriments, bien sûr des anciens. Un faux niveau 11 base sans fourchette avec une chance sur deux de passer ou attendre 29 ans d'ancienneté (qui a dit Mathusalem !!!)

Pour les pilotes, nous constatons que rien d'extraordinaire n'a changé puisque plusieurs métiers d'exploitation ont un déroulement de carrière similaire. Concernant la prime pilote de 26€ par mois, il est



clair que la direction augmente cette prime mais elle est insuffisante au vu de certaines primes déjà acquises aux agents GPSR tel que la prime conduite.

Pour info +10 au niveau 12 c'est environ 50€ supplémentaire (ouah !!! quelle avancée de fin de carrière).

Roulement de tambour... Voici le must de ce protocole 2008, l'article 5 - Mesures exceptionnelles : 50 nominations supplémentaires hors quota seront accordées en 2008. Parmi ces nominations se trouvent en particulier celles des pilotes nommés en 2006 et 2007. Le syndicat SUD RATP a demandé le chiffre de nomination en moins parmi les 50 nominations. Nous attendons encore !!!!!

Après le « Noctilien » avec le célèbre 14 -14 postes en grande nuit = 0 poste, nous avons maintenant les 50 postes supplémentaires - (les nominations pilotes 2006/2007) = Mystère et Boule de Gomme...

Et les propositions de SUD RATP ? Et bien aux oubliettes !!!

Pour info les voici :

- *Déroulement de carrière unique de la E7 à la E13,*
- *Puis accès Formateur ou Agent de maîtrise U.O,*
- *Prime de risque équivalent maîtrise sec /agent,*
- *Prime pour le port d'arme 150€ par mois (les contraintes du STIC).*

Et toujours bien sur, 1 pilote par équipe, Passerelle et fin de carrière possible vers d'autre Départements pour les agents volontaires.

SUD RATP dénonce le **principe flou des critères professionnels d'avancement** (nous avons demandé à la Direction de SEC de nous énumérer ces critères, la Direction a refusé). **Aucun syndicat ne s'est ému de cette situation !!!**

Les critères de la Direction c'est : PV +PV +PV +PV = SUPER AGENTS GPSR !

SUD RATP est très clair la dessus, **on ne juge pas un agent du GPSR sur le nombre de PVI qu'il effectue, sont métier c'est la sécurité pas le contrôle de TT !!!**

Si la Direction veut faire de nous des « GRATEUSES » sur le terrain et bien qu'elle le dise franchement !

PS de dernière minute : le CDEP DSC a émis un avis négatif sur ce protocole, mais des syndicats vont sûrement le signer.

Que penser de tout ça ? Qui va vraiment profiter de ces piètres avancées sociales ?

Il est clair que **SUD RATP n'admettra pas les dérives de la Direction qui nous dirige tous doucement vers un nouveau métier !**

GPSR = Transformation du service ou Disparition, la suite au prochain épisode



**SYNDICAT SUD/RATP - 3, rue Rampon 75011 PARIS
Tél : 01 58 76 56 24 - 01 58 76 56 25 - Fax : 01 58 76 56 28**